

COMMUNE DE SAINT-CLAIR

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 JUIIN 2013

L'an deux mil treize, le vingt-cinq du mois de juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune, convoqué le 19 juin 2013, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SABATIER, Maire.

Etaient présents :

M. René SABATIER – M. Joël GRENIER – Mme Claude CHAPUIS – Mme Chrystelle CANO (arrivée à 19h)
M. Robert CELETTE (arrivé à 18h45) – M. Joseph LARGERON – M. Pascal MILLOT – M. Jean-François ROUX
M. Georges SAUVAYRE – Mme Chrystel VALLA-BEGOT

Etaient absents excusés :

M. Roland GIRARD – M. Philippe MOUSTIER – Mme Christine POTIN – M. Jean-Paul SPEISSMANN – M. Gilles TARDY

Pouvoirs :

M. Roland GIRARD donne pouvoir à M. Joël GRENIER
M. Philippe MOUSTIER donne pouvoir à M. Georges SAUVAYRE
Mme Christine POTIN donne pouvoir à M. René SABATIER
M. Jean-Paul SPEISSMANN donne pouvoir à Mme Claude CHAPUIS
M. Gilles TARDY donne pouvoir à M. Jean-François ROUX

Secrétaire de séance : Mme CHAPUIS Claude

Monsieur le Maire demande si des observations particulières sont à formuler sur le procès verbal de la séance précédente, dont un exemplaire a été transmis comme habituellement à tous les membres du conseil municipal. Aucune remarque n'étant soulevée, le procès-verbal du Conseil Municipal du 13 mai 2013 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant la cession d'une bande de 64 m² au profit de la commune. Le conseil municipal accepte d'ajouter ce point.

1°/ SUBVENTION FETE DE LA MUSIQUE

Monsieur Joël GRENIER, adjoint aux finances, explique que suite à la fête de la musique organisée avec la municipalité de SAVAS, le dimanche 23 juin, il convient de verser une subvention de 150 € à Monsieur Alain ARNAUDET, qui a animé la soirée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, autorise Monsieur le Maire à verser une subvention de 150 € à Monsieur Alain ARNAUDET.

2°/ AIDE AUX COMMUNES POUR LE DENEIGEMENT

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le dossier d'aide aux communes pour le déneigement des voiries communales au cours de la campagne hivernale 2012/2013. Monsieur le Maire propose à l'assemblée de solliciter l'aide du département.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite l'aide du Conseil Général de l'Ardèche.

3°/ CESSION PARCELLE A 2119 AU PROFIT DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire explique que la commune de SAINT-CLAIR doit acquérir gratuitement la parcelle A n°2119 d'une superficie de 02a96ca ; cette parcelle est occupée par la piste forestière. L'acte de cession sera rédigé par Maître de l'HERMUZIERE, notaire à ANNONAY.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, approuve la cession de terrain et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte.

4°/ SUPPRESSION EMPLACEMENT RESERVE N°42

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de supprimer l'emplacement réservé n°42 « Création voie nouvelle secteur La Sagne/ Le Colombier. » Il explique que les aménagements prévus sur cet emplacement sont réalisés : élargissement du chemin de La Sagne et régularisation de la piste forestière. Et qu'il n'est pas nécessaire de garder cet emplacement réservé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de supprimer cet emplacement réservé.

5°/ EXTENSION SERVICE SCOLAIRE SIVD

Monsieur Jean-François ROUX informe qu'une modification d'une ligne de ramassage scolaire pour les primaires est demandée au Conseil Général de l'Ardèche. Cette ligne aura pour départ de la Butte Ensoleillée. Un nouvel arrêt sera créé à la Passerelle (la Justice.) Les autres points d'arrêts sont à Gourdan – Poney-Club en direction de l'école intercommunale de Saint-Clair / Savas via la commune de Savas. L'arrêt chemin des Muletiers est supprimé.

Cette ligne intéresse potentiellement 16 élèves habitant sur Saint-Clair et 2 de la commune de Savas.

La mise en place de cette ligne est envisagée pour la rentrée 2013, le SIVD est favorable, le Conseil Général est saisi de la demande.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la création d'une nouvelle ligne de ramassage scolaire pour les primaires.

6°/ CONVENTION « TRAVERSEE D'AGGLOMERATION RD 342 »

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la convention concernant la délégation de maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de la traversée sur la RD 342.

La commune de SAINT-CLAIR est désignée comme maître d'ouvrage de l'opération de l'aménagement.

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer, ainsi que tout document s'y rapportant.

7°/ REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER ET NON ROUTIER PAR LES RESEAUX ET OUVRAGES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

Monsieur le Maire propose d'instaurer le principe de redevance d'occupation du domaine public par les réseaux et installations de communications électroniques.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

8°/ FONDS UNIQUE LOGEMENT

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le conseil général demande à la commune de participer au FUL (Fonds Unique Logement).

Monsieur le Maire rappelle ce qu'est le FUL. Il a pour objet principal de permettre à des personnes rencontrant des difficultés à accéder à un logement décent ou à s'y maintenir. Les chiffres clefs du dispositif FUL au cours de l'année 2012 sont présentés, et explique que 2541 familles ont été aidées en Ardèche.

La participation financière demandée au titre de l'exercice 2013 est d'un montant indicatif de 0.30 €par habitant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide de retirer ce point de l'ordre du jour.

9°/ CESSSION TERRAIN QUARTIER CHAZAUT

Monsieur le Maire explique au conseil municipal il convient d'acquérir une bande de terrain de 64 m² en vue d'élargir la voie communale (emplacement réservé n°34) chemin de Peaugres. Le propriétaire accepte de céder gratuitement ce terrain à la commune. La mairie prendra en charge le déplacement des murets et de la haie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de cession de terrain.

10°/ QUESTIONS DIVERSES

Sous préfecture de TOURNON

A l'unanimité, le conseil municipal exprime son total soutien au maintien d'une sous-préfecture à TOURNON SUR RHONE.

Très haut débit et fibre optique

De nombreux habitants font remonter leur mécontentement, c'est un sujet récurrent qui malgré de nombreux effets d'annonces n'avance pas. La communauté de communes doit équiper la zone d'activité de Massas.

Le renforcement du central de DAVEZIEUX qui devait apporter un débit supplémentaire au quartier de la butte ensoleillée ; cette promesse ne sera pas tenue. Une nouvelle demande sera formulée par la Mairie.

Conseil d'école

Il a été réuni le mardi 18 juin, les inscriptions ne sont pas terminées, les effectifs restent stables pour la rentrée de septembre 2013. Pendant les vacances les employés communaux rénovront le bureau des enseignants.

Conteneurs semi-enterrés

Les conteneurs seront implantés dans les prochains jours, pour certains à proximité des emplacements dédiés au tri sélectif.

La réflexion a été conduite en intégrant les besoins et flux de circulation des communes voisines SAVAS et BOULIEU. Dans un premier temps, les sites choisis sont à Gourdan, la Butte Ensoleillée, Combes et le village (2 sites)

Elargissement de la route de Chazaut

Après les travaux de renforcement du réseau d'eau potable avec le Syndicat des eaux Annonay-Serrières, la commune a entrepris l'élargissement de la route de Chazaut , en limite de Savas. Les travaux d'enrochement ont été confiés à l'entreprise DUCOIN de St Romain d'Ay, ils seront réalisés courant juillet. Un arrêté a été pris pour réglementer la circulation. En 2014, le Syndicat des eaux poursuivra la restructuration du réseau au quartier des Grandes Vignes.

Zone d'activité de Chantecaille

Après l'installation d'un commerce de cycles, d'un carrossier, d'un bureau d'études, c'est un salon de coiffure qui ouvre le 1^{er} juillet. La communauté de communes achève l'aménagement de la zone d'activité qui devrait accueillir d'autres activités ou services dans les prochains mois.

Nuits des églises

L'église de SAINT CLAIR participera à la nuit des églises le samedi 06 juillet 2013.

Piste forestière

Les pluies ont raviné la piste, des travaux seront entrepris par la commune au quartier « La Sagne ».

Défibrillateur

Des panneaux indiquant le défibrillateur seront installés.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au 02 septembre 2013

La séance est levée à 20 heures